



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoirs : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.

Secrétaire de séance : Jean-François FRAUDEAU

DELIBÉRATION N° 49

RAPPORTEUR : Bruno SULLI

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que par délibération du 9 novembre 2017, la municipalité a décidé d'adhérer à l'association territoires zéro chômeur de longue durée.

Cette association a pour but de **promouvoir le droit au travail pour tous** dans le cadre d'un **projet de territoire** en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

Les communes de Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne ont souhaité s'associer à Naintré dans cette démarche.

Un travail préalable a débuté pour identifier les besoins du territoire et ne pas créer de concurrence.

Compte tenu de l'appui indispensable de l'association territoires zéro chômeur de longue durée, il est proposé au conseil municipal de renouveler notre adhésion pour un **montant annuel de 250 €** (contre 100 € en 2018).

L'adhésion à l'association pouvant être collective, la commune de Naintré propose de régler la totalité de l'adhésion et refacturera ensuite 1/5 à Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne.

VU l'avis favorable du bureau municipal du 17 octobre 2017,
VU la délibération du 9 novembre 2017 actant l'adhésion à l'association territoires zéro chômeur de longue durée,
Considérant l'intérêt de ce projet pour la commune de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise** Mme la Maire à renouveler l'adhésion à l'association territoires zéro chômeur de longue durée pour un montant annuel de 250 € ;
- **approuve** la refacturation aux communes de Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne à hauteur de 1/5 de l'adhésion annuelle ;
- **charge** Mme la Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

